



Traité 'Orla

Michna 4 - Chapitre 2

כָּל הַמִּחְמֵץ וְהַמִּתְבֵּל וְהַמְדַמֵּעַ בְּתֵרוּמָה וּבְעֶרְלָה וּבְכֻלָּי אֵי הַכֶּרֶם,
אָסוּר.

וּבֵית שֶׁמַּאי אוֹמְרִים, אִף מְטֵמָא.
וּבֵית הֵלֵל אוֹמְרִים,
לְעוֹלָם אֵינוֹ מְטֵמָא,
עַד שֶׁיֵּהָא בּוֹ כִּבְיָצָה:

Tout ce qui est soit fermenté, soit épicé, soit mélangé, avec de la Térouma ou avec de la 'orla, ou avec des mélanges hétérogènes, devient interdit par le contact. Chamaï dit : la levure ou l'épice propage aussi l'impureté par le goût (malgré leur exigüité). Selon Hillel, au contraire, nul objet ne peut transmettre l'impureté s'il n'a au moins la taille d'un œuf.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions